



## REPONSE IMMEDIATE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Florence Bettschart-Narbel - Hôpital Riviera-Chablais : fête d'inauguration ou fête de départ ?

#### *Rappel de l'interpellation*

*« Par communiqué de presse du 25 janvier 2019, l'hôpital Riviera-Chablais a annoncé que la fête d'inauguration de celui-ci aura lieu le 3 mai prochain, mais que son ouverture effective n'aura lieu que quelques mois plus tard, sans donner de date précise. Précisons qu'il était prévu que l'hôpital soit ouvert entre le 1er mai et fin juin 2019, ce qui ne va pas être le cas.*

*Force est de constater que cette inauguration correspond au dernier jour de mandat du Conseiller d'Etat en charge du Département de la santé et de l'action sociale. De là à croire qu'il y a une coïncidence...*

*Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :*

- 1. N'y avait-il pas une première date d'inauguration prévue en juin 2019 et si oui, pourquoi cette inauguration a-t-elle été avancée au 3 mai 2019 ?*
- 2. A-t-il été envisagé de repousser la fête d'inauguration après l'ouverture effective de l'hôpital Riviera Chablais ?*
- 3. Le Canton s'est-il posé des questions sur l'image que va donner l'inauguration d'un hôpital non terminé à sa population ?*
- 4. Le Canton peut-il assurer que l'hôpital va être ouvert cette année encore ?*
- 5. Peut-on avoir un point de situation sur les éventuels dépassements de budget ?*

*D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses. »*

### ***Réponse du Conseil d'Etat***

En préambule, le Conseil d'Etat relève que Madame l'interpellatrice n'interpelle pas le Conseil d'Etat sur un fait qui relève de son administration mais de celle d'un établissement autonome de droit public. Soucieux d'une bonne gouvernance des institutions publiques et ayant à cœur d'éviter une politisation de leur gestion, le Conseil d'Etat regrette que l'interpellatrice ne partage pas son souci, comme il regrette de devoir s'immiscer dans l'activité opérationnelle d'une institution indépendante pour un fait qui ne relève manifestement pas du rôle de surveillance de l'Etat.

Contraint par Mme l'interpellatrice de fouler aux pieds des principes auxquels il est pourtant très attaché, le Conseil d'Etat peut répondre comme suit aux questions posées.

### ***Réponses aux questions***

#### ***1. N'y avait-il pas une première date d'inauguration prévue en juin 2019 et si oui, pourquoi cette inauguration a-t-elle été avancée au 3 mai 2019 ?***

Se gardant d'émettre un jugement sur la qualité des hypothèses déductives de Madame l'interpellatrice ni sur celle de ses sources ou des rumeurs qu'elle relaie, le Conseil d'Etat peut simplement retranscrire ci-dessous le courrier qu'il a reçu en novembre 2018 de la part de l'Etablissement Riviera-Chablais au sujet de la date de l'inauguration de l'Hôpital de Rennaz. A sa lecture, il est aisé de constater la maigreur de l'influence qu'ont eue les Conseillère et Conseiller d'Etat en charge de la santé des cantons de Vaud et du Valais sur cet agenda.

*« Madame la Conseillère d'Etat,  
Monsieur le Conseiller d'Etat,*

*Le planning général de la construction du bâtiment de Rennaz prévoit contractuellement une remise de l'ouvrage par Steiner SA à l'HRC le 30 avril 2019.*

*Le déménagement de l'activité de tous les sites concernés (à commencer par celui de Monthey) suivra quelques jours après l'inauguration. L'ensemble du déménagement est prévu sur 6 semaines. Tout ce qui doit être déplacé le sera avant le 30 juin 2019. Il est important que l'hôpital fonctionne pleinement dès le début du mois de juillet, mois durant lequel commencera la fête des vigneronns (18 juillet au 11 août).*

*Dès lors, nous vous proposons de faire le choix conjoint d'une date d'inauguration dans la semaine qui va **du lundi 29 avril au vendredi 4 mai 2019**, en privilégiant tant que faire se peut la période de la semaine postérieure au 30 avril, date contractuelle de remise de l'ouvrage.*

*Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous coordonner pour arrêter la date qui convient et nous la communiquer pour que nous puissions adresser au plus tôt un « save the date » à tous les invités potentiels. En vous remerciant d'avance pour votre retour, nous vous adressons, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations les meilleures.*

*Marc-E. Diserens, président du CEtab*

*Dr Georges Dupuis, vice-président du CEtab »*

**2. A-t-il été envisagé de repousser la fête d'inauguration après l'ouverture effective de l'hôpital Riviera Chablais ?**

Au moment où il a appris que le Conseil d'Etablissement avait décidé de reporter de quelques semaines le déménagement des sites hospitaliers de la Riviera et du Chablais vers le nouvel hôpital de Rennaz, le chef du DSAS a lui-même suggéré au président du Conseil d'examiner l'opportunité d'un report de cette fête, à laquelle, quoi qu'il arrive, il ne craint pas de ne pas être invité (ceci dit afin de dissiper toute incertitude chez l'interpellatrice). Le chef du DSAS cependant recommande à l'interpellatrice de renoncer à l'idée d'un report « après l'ouverture effective de l'hôpital » comme elle le suggère imprudemment. En effet, les discours, les pièces musicales, l'apéritif dinatoire et les journées portes ouvertes qui accompagnent traditionnellement ce type d'événement sont peu compatibles avec l'activité chirurgicale et médicale d'un hôpital de soins aigus en activité.

En tout état de cause, le président du Conseil d'Etablissement n'a pas jugé un report utile, signalant qu'il arrive fréquemment qu'un établissement soit ouvert aux regards du public et inauguré plusieurs semaines, voire quelques mois avant sa mise en service.

**3. Le Canton s'est-il posé des questions sur l'image que va donner l'inauguration d'un hôpital non terminé à sa population ?**

Si par le « Canton » l'interpellatrice entend le Conseil d'Etat, celui-ci n'a pas de compétence dans cette décision et ne souhaite pas en avoir. Il part de l'idée que le Grand Conseil non plus. Faisant confiance à un Conseil d'Etablissement autonome qui a la responsabilité de la conduite d'un des plus grands hôpitaux romands, il est convaincu que quand l'hôpital sera inauguré, c'est bien qu'il sera terminé. Le report de la mise en service relève par ailleurs essentiellement du temps nécessaire aux tests de conformité des installations médicales et techniques et d'éventuelles adaptations liées à ces tests.

**4. Le Canton peut-il assurer que l'hôpital va être ouvert cette année encore ?**

Sous réserve d'événement imprévisible, oui.

**5. Peut-on avoir un point de situation sur les éventuels dépassements de budget ?**

La commission de suivi composée de députés des deux Parlements cantonaux est régulièrement tenue au courant de l'évolution du coût des constructions liées à l'Hôpital de Rennaz et des dépassements prévisibles par rapport aux garanties d'emprunt votées. Il faut savoir en effet que ce projet ne relève pas de financements directs de l'Etat, mais de garanties d'emprunts, les charges inhérentes à cet emprunt émergeant ensuite à la comptabilité de l'établissement. La commission interparlementaire rapporte d'ailleurs au Grand Conseil vaudois. On peut dire à ce stade, alors que le chantier n'est pas entièrement terminé et que les comptes de construction ne sont donc pas bouclés, qu'en principe les coûts liés à ces investissements devraient cependant respecter le cadre souple fixé par les décrets et que le décret de bouclage des comptes qui sera soumis aux deux Grands Conseils devrait pouvoir se limiter à la ratification des hausses légales.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 6 février 2019.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*V. Grandjean*